

CONSEIL SUPERIEUR DE LA MARINE MARCHANDE

Séance du JEUDI 20 février 2014

Hôtel de Roquelaure, 246 boulevard St Germain

Salon 109, 75 007 PARIS

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes rendus :

- *de la séance précédente du 18 décembre 2013 ;*
- *de la consultation électronique du 23 janvier 2014.*

14h45 / 15h30 - 1 ■ Présentation par Madame Odette HERVIAUX, Sénatrice du Morbihan des principaux enseignements, concernant les ports maritimes français, à la suite de la mission qui lui a été confiée par Monsieur le Premier Ministre.

15h30/ 16h15 - 2 ■ Examen pour avis du projet de décret pris pour application des dispositions du titre VI du livre V de la cinquième partie du code des transports – Règles relatives à l'État d'accueil pour le secteur maritime (cabotage maritime) présenté par la Direction des Affaires Maritimes.

16h15 / 16h30 - 3 ■ Apports possibles du Conseil Supérieur de la Marine Marchande aux travaux du gouvernement sur la simplification administrative dans le but d'accroître la compétitivité des entreprises maritimes et proposition de création d'un groupe de travail sur ce thème.

16h30/ 17h00 - 4 ■ Point d'avancement des groupes de travail « Ports » et/ou présentation du rapport final par messieurs :

- Bertrand CATHALA, domanialité portuaire ;
- Stanislas MARTIN, mobilité/concurrence.

17h00/ 17h30 5 ■ Questions diverses.

5.1.- Présentation puis discussion sur la représentation syndicale au conseil d'administration de l'ENSM selon lettre du 27 01 2014 de l'UFM/CFDT.

5.2.- Quelques observations sur la consultation électronique du 23 janvier dernier par le Secrétaire général du Conseil.